

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2013

---

PRÊT À TAUX ZÉRO POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES - (N° 494)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par  
M. Darmanin, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 1, substituer à la référence :

« U »,

la référence :

« V ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.